

Arrêté DAJI/2024/Nomination/n°21
Portant désignation de Madame Monique BERNARD
en tant que Référent scientifique et technique de l'Institut *Imaging*

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis du Conseil académique d'Aix-Marseille Université n°2024/04/05-05-CA du 5 avril 2024, portant nomination des responsables scientifique et technique d'Instituts d'établissement
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'établissement *Imaging*,
Vu l'avis du Comité de tutelle en date du 5 février 2024,
Vu l'avis du Conseil d'Institut *Imaging* en date du 17 janvier 2024,

Considérant la fonction de responsable scientifique et technique de l'Institut *Imaging* laissée vacante par Monsieur Stefan ENOCH,
Considérant la candidature de Madame Monique BERNARD à cette fonction,
Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil d'Institut relatif à la candidature de Madame Monique BERNARD à ladite fonction,
Considérant le caractère favorable de l'avis du Comité de tutelle relatif à la candidature de l'intéressée,
Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil académique relatif à la candidature de l'intéressée,
Considérant que cette désignation relève de la compétence du Président de l'Université,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Monique BERNARD, Directeur de recherche, est nommée en qualité de référent scientifique et technique de l'Institut *Imaging*.

Article 2 :

La durée du mandat de Madame Monique BERNARD est de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et est soumis à publicité, par voie de publication sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent comptable son chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 avril 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université